

EXTRAIT:



Nombre de membres en exercice : 39

PRESENTS (24) : JP. ABELIN, M. LAVRARD, J. MELQUIOND, L. RABUSSIÉ, AF. BOURAT, M. BEN EMBAREK, F. BRAUD, G. MAUDUIT, C. FARINEAU, B. ROUSSENQUE, E. AZIHARI, D. BEAUDEUX, JC. GAILLARD, E. PHILIPPONNEAU, A. BEN DJILLALI, Y. ERGÜL, H. PREHER, P. BARAUDON, F. MERY, K.WEILAND, C. PAILLER, S. LANSARI CAPRAZ,, L. BRARD, L. GUILLARD.

POUVOIRS (12):

P. MIS mandant a pour mandataire JP. ABELIN
J. DUMAS mandant a pour mandataire M. LAVRARD
T. BAUDIN mandant a pour mandataire J. MELQUIOND
JM. MEUNIER mandant a pour mandataire L. RABUSSIÉ
N. CASSAN FAUX mandante a pour mandataire M. BEN EMBAREK
F. BRAILLARD mandant a pou mandataire F. BRAUD
E. FARHAT mandante a pour mandataire G. MAUDUITE
G. MESLEM mandante a pour mandataire C. FARINEAU
M. MONTASSIER mandante a pour mandataire à B. ROUSSENQUE
A. LAURENDEAU mandant a pour mandataire E. AZIHARI
D. CROCHARD mandant a pour mandataire H. PREHER
E. AUDEBERT mandant a pour mandataire L. BRARD

EXCUSES (3):

M. METAIS, G. MICHAUD, Y. GANIVELLE.

Nom du secrétaire de séance : Françoise BRAUD

RAPPORTEUR : Madame Corine FARINEAU

OBJET : Dénomination du Centre d'Entraînement Départemental « Complexe de tennis Yves EVRARD »

Le Centre d'Entraînement Départemental (CED) de Tennis à Châtellerault, construit en 1983, dispose de trois courts de tennis couverts ainsi que des vestiaires et un club house.

L'équipement présentait des défauts d'isolation et d'étanchéité le rendant vétuste et générant un risque pour la sécurité des utilisateurs.

Le Bureau communautaire de Grand Châtellerault, dans sa délibération n°24 du 19 mars 2018 a décidé d'entreprendre des travaux de réhabilitation de l'équipement concernant :

- le renforcement de la charpente*
- le remplacement intégral de la couverture du bâtiment avec la mise en place d'un complexe isolant*
- le remplacement du bardage extérieur avec renforcement de l'isolation*
- le remplacement des menuiseries extérieures*
- le remplacement du système d'éclairage en LED (réalisé en régie)*
- la rénovation des peintures intérieures*

Le coût global des travaux a représenté 610 927,69 € TTC.

A la suite de ces travaux importants, la collectivité a souhaité renommer le CED. Un jury composé d'élus et d'associations utilisatrices de l'équipement, s'est donc réuni le 12 novembre dernier, en présence de la presse et a choisi le nouveau nom parmi plusieurs propositions. Le choix s'est porté sur le "Complexe de tennis Yves Evrard".

Il s'agit d'une figure importante du territoire puisque, avant d'être président, Monsieur Yves Evrard, a été un excellent joueur de tennis, classé 2/6. Yves Evrard, surnommé « Zonzon » découvre les terres battues de la Nautique en 1961 après avoir été l'un des meilleurs joueurs du Tennis Club de Tours. Il remporte le prestigieux tournoi de La Nautique.

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 20 décembre 2018

n°17

page 2/2

Des problèmes cardiaques l'obligent à quitter l'aire de jeu. Sa passion du tennis, son sens du contact, sa générosité l'amènent à prendre les rênes de la section tennis de La Nautique en 1963. Il crée la première école de tennis de la Vienne à Châtellerault. Yves Evrard réussit à marier le tennis de haut niveau et le tennis loisirs.

En hommage à cet homme au parcours remarquable et à ses qualités relationnelles incontestables (décédé le 13 septembre 2005), le parking de l'équipement a déjà été renommé "parking Yves Evrard dit "Zonzon"" par délibération n°38 du conseil municipal du 28 septembre 2017.

Si Grand Châtellerault dispose aujourd'hui des pouvoirs de gestion domaniale, elle ne dispose pas du droit de nommer ou de renommer le bien : la commune de Châtellerault, toujours propriétaire, demeure seule compétente.

Il appartient ainsi au conseil municipal de délibérer sur la dénomination des bâtiments publics. Aussi le conseil municipal propose de renommer le Centre d'Entraînement Départemental (CED) "Complexe de tennis Yves Evrard".

* * * * *

VU les articles L.2121-29 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs aux attributions du conseil municipal.

CONSIDÉRANT l'intérêt de nommer cet équipement entièrement réhabilité,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide de dénommer le Centre d'Entraînement Départemental (CED) : Complexe de tennis Yves Evrard

UNANIMITÉ

Certifiée exécutoire

Par le maire de CHATELLERAULT

Publié à la mairie, le 24 DEC 2018

Pour ampliation,

Pour le maire et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER

